11 février 2021

**Quel master après votre licence ?**

**Vous êtes étudiant en licence ou titulaire d’une licence et vous souhaitez intégrer un master ?**



Découvrez la diversité de l’offre de formation des masters proposés par les établissements d’enseignement supérieur français. Informez-vous sur les contenus, le calendrier de recrutement, les modalités de candidature, les licences conseillées, les capacités d’accueil, les modalités d’enseignement et les lieux de formation.

**Ou trouver des informations  pour candidater dans un master à AMU ?**

* **Vous devez vous renseigner directement en consultant le site web de chaque composante concernée (facultés, écoles, instituts)** [**https://www.univ-amu.fr/public/composantes-facultes-ecoles-instituts**](https://www.univ-amu.fr/public/composantes-facultes-ecoles-instituts) **afin de connaitre les campagnes de recrutement propres à chaque master ainsi que les modalités de dépôt des candidatures.**
* **Le SUIO organise le salon des masters le 13 mars 2021, en format virtuel ( découverte des mentions et parcours, échanges avec les enseignants, conférence «comment booster votre candidature en master » , tchat…)**

**Comment optimiser vos chances d’admission dans un master ?**

* **En vous faisant accompagner par le SUIO :**
* **Accompagnement individuel par le SUIO sur rendez–vous**

[**https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/contact-suio**](https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/contact-suio)

* **Accompagnement collectif en vous inscrivant à l’un des ateliers «  candidater en master «  proposé par le SUIO :** [**https://www.univ-amu.fr/fr/public/les-ateliers-du-suio-insertion-professionnelle**](https://www.univ-amu.fr/fr/public/les-ateliers-du-suio-insertion-professionnelle)

**Que faire si vous n’êtes admis.e dans aucun master 1 ?**

Tout d’abord, informez-vous auprès du Service Universitaire d’Insertion et Orientation d’AMU :

[**https://www.univ-amu.fr/fr/public/le-service-universitaire-dinsertion-et-dorientation**](https://www.univ-amu.fr/fr/public/le-service-universitaire-dinsertion-et-dorientation)

Le SUIO pourra vous aider et vous accompagner dans votre démarche de poursuite d’études (projet professionnel, rédaction de votre lettre de motivation).

Vous pourrez ensuite effectuer des démarches auprès du recteur de région académique, votre « saisine » devra se faire obligatoirement via un téléservice accessible sur le portail national « trouvermonmaster.gouv.fr ».

Ce téléservice sera opérationnel à compter du 1er juin 2021.

**Des conditions doivent être respectées pour effectuer une saisine :**

* Vous devez être exclusivement titulaire du diplôme national de licence.
* Vous ne devez avoir reçu aucune réponse positive à vos demandes d’admission en première année conduisant au diplôme national de master.
* Vous devez obligatoirement adresser votre demande au recteur de région académique dans laquelle vous avez obtenu votre diplôme de licence, **par l’intermédiaire du télé-service** **national *(trouvermonmaster.gouv.fr)*** dans un délai de quinze jours à compter :
* soit de la date d’obtention de votre diplôme de licence si, à cette date, vous avez reçu notification de l’ensemble des décisions de refus opposées à vos candidatures ;
* soit de la notification de la dernière décision de refus si elle intervient postérieurement à la date d’obtention de votre diplôme de licence.